

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1457

présenté par
Mme Lorho et Mme Thill

AVANT L'ARTICLE 19

Supprimer la division et l'intitulé du titre V.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'intitulé du titre V s'apparente davantage à une ambition politique qu'à une disposition d'ordre législative. Le titre est supprimé.